

Le « Conseil théologique » du CFCM divise

Si les leaders musulmans de France se rejoignent sur la nécessité de lutter contre la radicalisation islamiste, ils sont divisés sur la façon de procéder. Un débat qui intervient alors que s'ouvre vendredi le 33^e rassemblement de l'UOIF.

JEAN-MARIE GUÉNOIS @jmguenois

RELIGION Comme une bombe à fragmentation multiple, les attentats commis sur le sol européen, en 2015 et 2016, au nom de l'islam, continuent de travailler la société française en son cœur. Unie sur la nécessité de traquer les radicaux, elle est divisée sur les moyens à mettre en œuvre.

Ce week-end, le 33^e rassemblement national de l'UOIF au Bourget est précisément organisé cette année sur le thème « Paix, Fraternité, Unité », mais la polémique ouverte, mardi 10 mai, par l'un des présidents d'honneur du Conseil français du culte musulman, Mohammed Moussaoui, contre l'un de ses successeurs à ce poste, Anouar Khibech, actuel président du CFCM, est très significative.

Dimanche 8 mai, Anouar Khibech confirme la création d'un « Conseil théologique » du CFCM. Il avait annoncé ce projet le 21 mars dernier, lors de la réunion de l'instance de dialogue avec l'islam de France organisée par le gouvernement, mais il donne cette fois les missions de cette structure. Quant à la composition précise des 22 membres de cette instance, elle sera connue dans les semaines qui viennent.

La première mission consiste à gérer au niveau national les questions posées par « la pratique du culte » en France : « Il est souhaitable d'élaborer une position collégiale et commune sur le plan théologique entre les différentes composantes de l'islam en France », explique le communiqué. La seconde revient à préparer des positions collectives sur les grandes « questions de société ». La troisième est de travailler à la « prévention de la radicalisation » en produisant « un "contre-discours" basé sur un argumentaire



Anouar Khibech, président du CFCM, Daïl Boubakeur et Mohammed Moussaoui (de gauche à droite), au ministère de l'Intérieur à Paris, le 21 mars. VINCENT ISORE/IP3 PRESS/AMAXPP

théologique solide, en réponse aux « discours » véhiculés par certains et qui circulent sur les réseaux sociaux, notamment auprès des jeunes. »

Vingt-quatre heures plus tard, lundi 9 mai, le président d'honneur du CFCM, publie un communiqué très critique contre l'initiative d'Anouar Khibech. Il craint que « les circonstances qui entourent » ce lancement « ne portent les germes de son échec auprès des musulmans de France » car « il est à craindre que les avis et les recommandations de ce conseil

théologique soient accueillis par les musulmans de France par le rejet ou l'indifférence ».

La raison qu'il avance pour justifier son rejet du projet porte surtout sur la forme. Selon lui les conseils régionaux du culte musulman « n'ont été ni informés ni consultés » tout comme « les membres du conseil d'administration élus par les mosquées de France constituant l'instance décisionnelle du CFCM ».

Dénonçant « un manque de concertation et de transparence » et pour mar-

quer « la gravité de la situation », le président d'honneur du CFCM - qu'il a présidé de 2008 à 2013 - annonce qu'il boycottera la réunion du conseil d'administration du CFCM le samedi 14 mai, ainsi que tous les membres de l'Union des mosquées de France (UMF).

Mohammed Moussaoui préside cette fédération qu'il a fondée à la suite d'un désaccord plus ancien avec Anouar Khibech, lui-même président du Rassemblement pour les musulmans de France (RMF) d'obédience marocaine,

toute comme l'UMF... Mohammed Moussaoui explique en outre au Figaro sa prise de distance par une « opacité » de la décision qui donnerait une responsabilité éminente et capitale au CFCM pour l'islam. « Sur quels critères, se demande-t-il, ces savants théologiens, habilités à contextualiser la pratique religieuse musulmane en France seront désignés et reconnus comme tels ? Le CFCM n'en a ni les moyens, ni les compétences. »

« Vaines polémiques »

La charge est lourde, elle vient de l'intérieur. Interrogé par Le Figaro, Anouar Khibech y répond en deux mots. C'est « infondé » parce qu'il estime avoir informé qui de droit sur le sujet. Elle est « précipitée » parce que le Conseil théologique est amené à « s'élargir d'ici peu de manière inclusive à toutes les composantes de l'islam de France » dont l'UMF avec qui il n'a « pas de problème ».

Depuis Lyon, le recteur de la Grande Mosquée Kamel Kabtane reconnaît « la nécessité pour les imams de s'organiser pour trouver une parole commune en France » mais il lui semble que le projet du CFCM naît « dans la douleur et non dans le consensus » parce qu'il « met le toit avant les murs » : il faudrait « partir de la base » avec des « conseils d'imams départementaux ».

L'imam de Bordeaux, Tareq Oubrou, a accepté de faire partie de ce Conseil théologique. Il considère « vaines ces polémiques » mais il ne se fait « pas d'illusions » sur cette initiative « si elle ne pose pas le vrai problème pour lutter contre le radicalisme ». À savoir « rompre avec le droit canonique médiéval de l'islam et réfléchir non plus uniquement à la relation au divin mais à la relation à l'autre : quelle place le musulman doit-il donner à l'autre ? À celui qui ne pense pas ou ne croit pas comme lui ? ». Il appelle cela « la théologie de l'altérité ». ■

Le Pape lance la réflexion sur l'ordination de diaconesses

François se serait dit favorable à la création d'une commission chargée d'étudier l'ouverture aux femmes de la fonction de diacre.

RELIGION C'est une idée ancienne qui semble faire son chemin : l'Église catholique pourrait un jour voir des femmes diaconesses comme il existe aujourd'hui des diacres permanents masculins, hommes mariés et ordonnés par l'Église. Selon les historiens de l'Église, il existait en effet des « diaconesses » dans l'Église primitive, même si leur rôle demeure très discuté.

Le pape François souhaiterait en tout cas qu'une « étude » soit lancée à ce sujet. Son prédécesseur, quand il n'était que préfet de la doctrine de la foi, Joseph Ratzinger, avait, lui, fermé cette porte en 2001 à la suite d'une précédente étude - explicitement commandée à la Commission théologique internationale - pour déjà, approfondir la question. L'enjeu final est, pour certains, l'ordination de femmes prêtres.

Anguille sous roche

Jeudi, en tout cas, au Vatican et en répondant à huis clos à des questions posées par les membres de l'Assemblée de l'Union internationale des supérieures générales (UISG) qu'il recevait, François se serait exprimé en ce sens face à 900 religieuses présentes. Les propos du Pape - improvisés - rapportés par l'agence nationale de presse italienne Ansa mais indirectement attestés, jeudi soir, par l'Osservatore Romano, n'ont pas été confirmés officiel-



Le pape François, jeudi, sur la place Saint-Pierre, au Vatican. FILIPPO MONTEFORTE/AFIP

lement par le Saint-Siège mais n'ont pas été non plus démentis.

Voici la question qui aurait été posée au Pape selon l'Ansa : « Pourquoi ne pas constituer une commission officielle qui pourrait étudier la question ? »

Et voici ce qu'aurait été sa réponse selon la même source : « Qu'étaient ces femmes diaconesses ? Elles avaient l'ordination ou pas ? C'était un peu obscur.

Quel était le rôle de la diaconesse à cette époque ? Constituer une commission officielle qui puisse étudier la question ? Je crois que oui. Ce serait bien pour l'Église d'éclaircir ce point. Je suis d'accord. Je demanderai de faire quelque chose dans ce sens. » L'accepte : cela me semble utile d'avoir une commission qui éclaircisse bien ce thème. »

À suivre donc, mais il est clair qu'il y a une anguille sous roche. L'accès des femmes au diaconat a été proposé, récemment, par l'évêque canadien M^r Paul-André Durocher, un proche du Pape, lors du synode des évêques sur la famille. Puis dans les colonnes de *Domus Chiesae Mondo*, le supplément féminin de *L'Osservatore Romano*.

Interrogé précisément sur ce thème par Le Figaro lors de sa première conférence de presse au retour des JMJ de Rio, en juillet 2013, François avait précisé : « L'Église est féminine. On ne peut pas comprendre l'Église sans femmes. Il ne s'agit pas seulement de savoir si elles peuvent faire ceci ou cela. Il y a plus que cela ! Il faut faire une profonde théologie de la femme. Quant à l'ordination des femmes, l'Église a parlé et dit non. Jean-Paul II l'a dit et avec une formulation définitive. Elle est fermée, cette porte. Mais la femme, dans l'Église, est plus importante que les évêques et les prêtres. » ■

J.-M. G.

La guerre des vitres teintées portée devant la justice

Les professionnels du secteur veulent obtenir l'annulation du décret interdisant certains filtres.

ANGÉLIQUE NÉGRONI anegroni@lefigaro.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE La nouvelle réglementation sur les vitres teintées des véhicules n'est pas encore entrée en vigueur et elle est déjà attaquée. Les professionnels de ce secteur ont, en effet, décidé de porter ce vendredi l'affaire devant le Conseil d'État afin d'obtenir l'annulation pure et simple du récent décret promulguant les nouvelles règles. Selon ce texte publié le 14 avril dernier, les vitres teintées à l'avant et laissant passer moins de 70 % de la lumière seront interdites à compter du 1^{er} janvier prochain.

« Nous ne sommes pas opposés à la fin des vitres opaques »

BENOÎT LOMBARD, RESPONSABLE D'UNE SOCIÉTÉ POSANT DES FILTRES

En faisant valoir divers arguments juridiques, les auteurs de ce recours s'appuient surtout sur une démonstration constatée par huissier. Celle-ci révèle, selon eux, qu'il n'y a aucune différence entre le taux de transmission de lumière visible (TLV) à 70 % et celui à 40 %. Une réalité qui entraîne plusieurs difficultés. « Comment le conducteur pourra-t-il du coup savoir s'il est en infraction ? », se demande M^r Rémy Josseume qui défend l'action de ces professionnels et est à l'origine du recours. Ce casse-tête concernera aussi les forces de l'ordre qui, dès janvier, devront sanctionner les contrevenants en leur infligeant 135 euros d'amende, accompagnés de la perte de trois points et avec la possibilité d'immobiliser le véhicule. « Elles ne pourront pas, à l'œil nu, apprécier le niveau de surteinture des vitres et si elles doivent, alors,

s'équiper d'instruments de mesure pour ce faire, elles ne seront pas prêtes pour janvier prochain », certifie l'avocat.

Surtout, ce constat rend absurde l'entrée en vigueur du décret, souligne pour sa part Benoît Lombard, responsable d'une société posant des filtres et membre de l'Association des professionnels du film pour vitrage (APFV). « Avec un taux de transmission de lumière visible de 40 % et obtenu avec la pose d'un film, on obtient les objectifs fixés par la Sécurité routière sans aucun autre moyen professionnel. Alors pourquoi passer à 70 % ? », se demande-t-il.

Ainsi, avec ce seuil de 40 %, on voit, assure-t-il, l'intérieur du véhicule comme le souhaitent les forces de l'ordre qui, pour des raisons de sécurité évidente, veulent savoir à qui elles ont affaire. En conséquence aussi, le conducteur qui est donc visible ne peut pas dissimuler de possibles agissements répréhensibles comme téléphoner au volant, ne pas porter sa ceinture... Avec un taux à 70 %, les résultats sont donc les mêmes mais avec en prime... la destruction de milliers d'emplois. « Ce taux de 70 % est la norme qui prévaut en Europe pour les véhicules neufs sortant d'usine. S'il est maintenu, on ne peut donc ajouter de films et la profession qui fait travailler 4 000 personnes environ perdra la moitié de son activité », ajoute le responsable, qui explique que ces filtres rendent les vitres plus résistantes aux effractions et protègent des UV.

En parallèle de ce recours, leurs auteurs espèrent pouvoir engager le dialogue avec la Sécurité routière. « Nous ne sommes pas opposés à la fin des vitres opaques (à 15 %), celles qui empêchent toute visibilité dans les voitures et qui abritent le plus souvent des voyous », souligne le même responsable. ■

LE GRAND JURY THIERRY MANDON
 SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE FIGARO LCI

RTL

DIMANCHE 15 MAI - 12H30
 EN DIRECT SUR RTL ET EN DIRECT VIDÉO SUR RTLFR

ELIZABETH MARTICHOUX - RTL
 GUILLAUME ROQUETTE - LE FIGARO / CHRISTOPHE JAKUBYSZYN - TFI-101